



Face à la censure, protégeons la culture !

La culture n'est plus protégée comme elle devrait l'être. En Charente, le Festival international de la bande-dessinée (FIBD) d'Angoulême vacille sous les boycotts, les conflits et la gestion problématique de son opérateur privé.

Dans le même temps, la liberté d'expression artistique est directement contestée, avec la plainte du Ministre de l'Intérieur contre un humoriste critiquant les violences policières, tandis que la Ministre de la Culture s'emploie à détruire pour mieux le privatiser, le service public de l'Audiovisuel. À cela s'ajoute une restriction budgétaire sans précédent avec 20 % de baisse des crédits destinés à l'éducation artistique, des festivals fragilisés sur l'ensemble du territoire national, de nombreux licenciements dans les compagnies artistiques, des coupes allant jusqu'à 73 % du budget dans le Pays de la Loire ainsi qu'une réduction du Pass Culture.

Face à la censure, aux croisades idéologiques de l'extrême droite - à travers l'instrumentalisation de l'information et des arts - protégeons l'indépendance, la liberté des médias et des artistes. C'est l'ambition de notre plan Culture Commune, fondé sur l'idée que la République est indivisible et que la culture doit l'être aussi.

La culture et l'informations sont deux outils fondamentaux d'émancipation. Ils sont aujourd'hui exposés aux pressions politiques, aux contraintes financière et aux risques de censures. La République a le devoir de les protéger.

- Nous proposons d'inscrire dans la Constitution : la Culture comme un bien commun et son accessibilité comme un droit universel ; et de sanctuariser l'indépendance du Service public de l'audiovisuel.
- Nous proposons l'élaboration d'une Charte constitutionnelle de l'indépendance éditoriale, opposable à l'État comme aux acteurs privés : interdiction des ingérences politiques dans la nomination des dirigeant-es, protection constitutionnelle des rédactions face aux pressions du pouvoir ou des actionnaires, garanties juridiques renforcées pour les journalistes et créateur·rices contre les poursuites abusives, et l'impossibilité de réduire le budget de l'audiovisuel public sous un seuil fixé par loi organique.
- Nous proposons la création de la Caisse Nationale de Protection Culturelle (CNPC) : un établissement public indépendant sur le modèle de la Sécurité sociale, doté d'un financement assuré et d'une gouvernance démocratique.
 - Elle garantira un financement pérenne, indépendant et démocratique de la culture, empêchant tout pouvoir politique ou économique de mettre la création sous pression.
 - Elle disposera ainsi d'un budget autonome, et de ressources propres via une cotisation culturelle obligatoire payée par les multinationales du divertissement l'instar de la Taxe Sur le Numérique (TSN) ; d'une taxe sur la publicité privée ; et d'une taxe sur le marché du luxe, aujourd'hui principal bénéficiaire du mécénat culturel.

Le droit à la culture est illusoire tant que l'accès aux œuvres légitimes reste concentré dans les grandes métropoles. Nous souhaitons déconstruire le rite jacobin, ayant habitué la France à concentrer ses "grandes oeuvres" à Paris. Parce que la République doit garantir une égalité territoriale réelle en faisant circuler la culture partout.

- Nous proposons concrétiser l'accessibilité universelle à la Culture.
 - Par la fondation des Maisons Culture Commune, sous le modèle des beaux-arts, dans chaque territoire, qui prendront la forme :



Fédération de Charente - 16

LES
**Jeunes
socialistes**

Face à la censure, protégeons la culture !

- D'établissements publics nationaux implantés sur l'ensemble du territoire national et qui seront des lieux de pratique artistique, résidences, expositions, spectacles ;
- De lieux de gouvernance autogérés.
Par la création de Tournées Culture Commune pour faire circuler les "grandes oeuvres nationales"
- Par la création de Tournées Culture Commune pour faire circuler les "grandes oeuvres nationales"

Les festivals, les associations culturelles et les lieux de création sont aujourd'hui menacés par les coupes budgétaires, les pressions politiques et la fragilisation des financements locaux. Pourtant, ils constituent l'ossature vivante de notre vie culturelle et un héritage commun à préserver.

- Nous proposons de créer le label "Adelphimône Culturel National" pour protéger les festivals, structures associatives, lieux de création et initiatives culturelles locales.
 - Ce label garantirait une protection juridique renforcée ; une priorité de financement par la CNPC ; une impossibilité de suppression des subventions sans motif d'intérêt général majeur ; une intégration dans la politique nationale d'éducation artistique.